



Déclarations et Discours

N° 82/6

LA SECURITÉ INTERNATIONALE ET LE DÉSARMEMENT

Discours de l'ambassadeur du Canada pour le désarmement, M. Arthur Menzies, au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, à Ottawa, le 3 février 1982.

Les questions relatives à la sécurité et au désarmement sont à l'esprit de toutes les populations du monde en ces temps troublés. Les chefs de gouvernement et leurs fonctionnaires, les organismes non gouvernementaux et les simples citoyens essaient de trouver le meilleur moyen de construire un avenir meilleur et plus sûr, tâche ingrate s'il en est, compte tenu des graves dangers qui menacent la paix actuellement.

On avait dit que le carnage de 1914-1918 serait la guerre qui devait mettre fin à toutes les guerres. Vingt ans plus tard, le monde était plongé de nouveau dans la terreur. Plus de 100 guerres ont eu lieu dans les pays en voie de développement depuis la Seconde Guerre mondiale, faisant 25 millions de victimes et déplaçant nombre d'autres dans des camps de réfugiés. En Europe centrale, près de 2 millions de soldats de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Pacte de Varsovie, équipés d'armes classiques sophistiquées et d'armes nucléaires, se font face. L'accès à la technologie de l'armement nucléaire par des pays n'en possédant pas augmente les risques. Au cours de la seule année dernière, plus de 500 milliards de dollars ont été consacrés aux armements, somme qui aurait pu être beaucoup plus utilement consacrée à l'amélioration du bien-être social et au développement économique.

Au cours du débat de politique étrangère à la Chambre en juin dernier, le premier ministre a commencé en disant que notre monde était devenu imprévisible, instable et plus dangereux. Il a déclaré que la perspective d'une crise était universelle. Puis il a rappelé à la Chambre que tous les grands problèmes du monde sont reliés : les problèmes de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, de l'énergie, de la prolifération nucléaire, des réfugiés, des explosions de violence sporadiques et de guerres — tous ces problèmes forment un complexe de causes et d'effets.

Une cause majeure d'instabilité aujourd'hui est la tension dans les relations Est-Ouest qui a entraîné une érosion du climat de confiance défini sous le terme de "détente" dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ratifié par 35 chefs d'État ou de gouvernement à Helsinki en 1975 et dont le Canada était membre. La course aux armements soviétique, l'invasion de l'Afghanistan, la non-ratification par les États-Unis du traité SALT II (pourparlers sur la limitation des armements stratégiques), et les excès de la loi martiale en Pologne ont contribué à cette instabilité.

Une source importante de cette instabilité se trouve dans l'irrégularité des cycles de modernisation de l'armement des principales puissances militaires. Le premier ministre, M. Trudeau, en a reparlé comme suit dans son discours de 1978, lors de la première session extraordinaire des Nations Unies :

" Ce qui m'inquiète tout particulièrement, c'est l'activité technologique qui se poursuit toujours derrière le développement des armes nucléaires stratégiques. Après tout, c'est dans les laboratoires que commence la course aux armes nucléaires. Cela peut prendre au moins dix ans pour que les technologies de pointe voient les nouvelles armes passer du stade de la recherche et du développement à celui de la production et à leur éventuel déploiement. Cela signifie que les politiques nationales sont hypothéquées longtemps à l'avance. "

Depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement (UNSSOD I), en 1978, les négociations internationales sur le désarmement ont à peine progressé. Il est donc très important de leur donner un nouvel élan et cette année, l'UNSSOD II présente cette possibilité. Les audiences du Comité permanent, tout comme les autres consultations organisées ailleurs, offrent les moyens grâce auxquels les citoyens peuvent faire connaître, par le biais de leurs représentants parlementaires, leurs préoccupations, leurs espoirs et leurs suggestions pratiques pour faire avancer la cause du contrôle des armements et du désarmement.

Historique

Si j'ai décrit un tableau bien sombre, il aurait pu l'être davantage. Par exemple, l'Europe jouit depuis ces trois décennies d'une période de paix plus longue qu'aucune autre période au cours de ce siècle. La raison en est non pas que les ambitions expansionnistes de certains pays aient été freinées, ni hélas, que l'on ait réussi à édifier une confiance suffisante entre l'Est et l'Ouest, mais plutôt que la force et la détermination de l'Alliance de l'Atlantique Nord ont réussi à détourner toute agression éventuelle.

Après les ravages considérables causées par la Seconde Guerre mondiale, le Canada, comme beaucoup d'autres pays, espérait qu'un nouvel ordre mondial serait créé sous l'égide des Nations Unies, ordre grâce auquel la paix et la sécurité seraient garanties par le Conseil de sécurité, dont les cinq membres permanents avaient obtenu le droit de veto.

Les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont cependant pas réussi à convenir des moyens pour mettre en oeuvre les dispositions de la Charte concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour cette raison, et compte tenu des tensions croissantes en Europe, le Canada est devenu l'un des premiers signataires du Traité de l'Atlantique Nord en 1949. Cet organisme de sécurité collective régionale a pour objectif de regrouper les efforts de ses membres pour détourner toute agression éventuelle. Tant que les accords relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales, contenus dans la Charte des Nations Unies, n'entreront pas en vigueur, le Canada maintiendra sans doute sa politique qui consiste à s'appuyer

sur les accords régionaux de sécurité collective de l'OTAN.

Bien qu'une bonne force de dissuasion soit essentielle pour éviter une guerre, elle ne peut à elle seule édifier la paix, ni résoudre les différences fondamentales entre l'Est et l'Ouest, qui sont à l'origine de l'instabilité. C'est là que réside la grande énigme de la politique en matière de sécurité. D'une part, une force efficace de dissuasion est maintenue grâce à un niveau satisfaisant d'armements modernes, alors que d'autre part la modernisation des armements crée un climat de peur et de méfiance qui exacerbe l'instabilité. D'après mon expérience, il est impossible de régler de façon constructive les questions complexes du désarmement sans tenir pleinement compte, en matière de sécurité, des impératifs des deux côtés. Nous recherchons le même niveau de sécurité, mais avec moins d'armements, d'effectifs et de dépenses.

La politique du Canada en matière de sécurité

La politique du Canada en matière de sécurité, depuis la Seconde Guerre mondiale, est fondée sur trois principes fondamentaux dans la voie de la paix :

- a) la dissuasion des conflits armés grâce aux accords collectifs de sécurité de l'OTAN et du NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord) ;
- b) la recherche constante d'accords équitables et vérifiables de contrôle des armements et du désarmement ; et
- c) la participation active et l'aide nécessaire pour régler les conflits de façon pacifique, ainsi qu'un effort collectif pour résoudre les causes économiques et sociales à l'origine des tensions et des conflits internationaux.

De façon très générale, les problèmes suivants de désarmement se posent pour le Canada :

- a) l'équilibre nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, y compris les relations avec les trois autres États dotés d'armes nucléaires ;
- b) l'équilibre des forces classiques en Europe centrale entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie ;
- c) les guerres classiques et les confrontations dans les pays en voie de développement, trop souvent attisées par l'intervention des grandes puissances ; et
- d) le risque de la prolifération des armes nucléaires dans d'autres pays.

Je vais brièvement faire des remarques sur l'intérêt du Canada dans chacune de ces catégories de contrôle des armements et des problèmes de désarmement.

Les armes nucléaires

Tout d'abord, les armes nucléaires. Le Canada s'intéresse tout particulièrement à la confrontation dans le domaine des armes nucléaires entre les États-Unis et l'Union soviétique, non seulement parce que le Canada se situe géographiquement entre ces deux pays, mais aussi parce que, comme partie aux accords de l'OTAN et du NORAD, le Canada est membre d'une alliance de pays dotés d'armes nucléaires, acceptant donc ses avantages et ses responsabilités. Par l'intermédiaire d'un certain nombre de commissions de l'OTAN, le Canada est mis au courant de la planification des États-Unis pour les questions nucléaires, et il a toute latitude pour faire connaître son point de vue dans l'élaboration des politiques nucléaires de l'OTAN. Par exemple, le secrétaire

d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale se sont réunis avec d'autres ministres de l'OTAN pour prendre la décision de décembre 1979 de moderniser les forces terrestres de l'OTAN, ainsi que les forces nucléaires de portée moyenne en Europe, tout en proposant des négociations avec l'Union soviétique sur la limitation et la réduction de ces forces. À maintes reprises depuis 1979, les ministres des Affaires extérieures et de la Défense de l'OTAN ont réaffirmé cette double décision que l'on poursuit d'ailleurs.

Les négociations sur les forces nucléaires de portée moyenne en Europe ont commencé à Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique. Les États-Unis consultent leurs alliés à propos de leur position dans les négociations au sein du Groupe spécial de consultation de l'OTAN, dont le Canada est membre. Après avoir consulté ses partenaires de l'OTAN, le président Reagan a proposé, en novembre dernier, que les États-Unis ne déploient pas les 572 *Pershing II* ainsi que les missiles de croisière en Europe si l'Union soviétique retirait et démontait les missiles *SS20*, *SS4* et *SS5* qu'elle a dirigés sur l'Europe de l'Ouest. Les gouvernements des pays de l'Europe de l'Ouest ainsi que le Canada ont considérablement apprécié cette proposition novatrice.

Le président Reagan a déclaré que les États-Unis seraient prêts à reprendre les pourparlers sur les armes stratégiques ce printemps. Il a proposé de remplacer le sigle SALT (*Strategic Arms Limitation Talks*), soit les pourparlers sur la limitation des armements stratégiques, par START (*Strategic Arms Reduction Talks*), c'est-à-dire pourparlers sur la réduction des armements stratégiques, indiquant par là qu'il souhaitait une réduction réelle plutôt qu'une limite ou un plafond. Lorsque le secrétaire d'État, Alexandre Haig, a rencontré le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Gromyko, à Genève la semaine dernière, il était d'abord prévu qu'ils fixeraient une date pour la reprise des pourparlers SALT ou START. Cependant, en raison de la situation en Pologne, les États-Unis n'étaient pas encore prêts à fixer une date pour le début des négociations.

Je pense avoir indiqué que le Canada s'intéresse énormément aux négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armes nucléaires. Le point de vue du Canada est constamment transmis aux États-Unis, dans le cadre d'échanges bilatéraux, et par le biais de l'OTAN.

Les forces classiques en Europe

Il s'agit, en second lieu, des forces classiques en Europe et de la question de la réduction mutuelle et équilibrée des forces (M.B.F.R.). Le Canada ayant un effectif de 5 000 hommes stationnés en Europe centrale, une délégation de notre pays prend part aux pourparlers sur la réduction des forces entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie, pourparlers qui ont commencé à Vienne en 1973. J'ai assisté à ces négociations en 1974 lorsque j'étais ambassadeur à l'OTAN, et à nouveau l'an dernier. Malheureusement, bien que quelques progrès aient été réalisés dans les négociations, aucun accord n'a encore été possible car l'Union soviétique a toujours affirmé que les forces terrestres des deux blocs sont d'égale importance, tandis que les pays de l'OTAN sont

convaincus que les pays du Pacte de Varsovie détiennent une supériorité d'environ 150 000 hommes dans les effectifs devant faire l'objet de réductions. À moins d'un accord sur les données de base concernant le niveau des forces existantes, il serait impossible de voir si les réductions convenues ainsi que les plafonds résiduels sont véritablement respectés.

Les deux alliances ne devraient pas sous-estimer l'importance de ces négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, étant donné que cette confrontation militaire est censée absorber la moitié des dépenses militaires mondiales, soit quelque 250 milliards de dollars par an. Les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces constituent le seul effort mondial pour réaliser une réduction effective des forces dans une région de confrontation militaire.

L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), signé à Helsinki en juin 1975, devait enregistrer les améliorations des relations, ou de la détente, dans nombre de domaines, depuis les contacts entre les personnes jusqu'au commerce et aux mesures visant à promouvoir un climat de confiance pour la sécurité.

D'après les audiences d'un sous-comité de ce comité permanent, tenues en été et à l'automne de 1980, et d'après son rapport du 29 octobre, vous n'êtes pas sans savoir que la deuxième conférence du suivi de la C.S.C.E. a eu lieu à Madrid, en novembre 1980, pour essayer de conclure un accord général à propos d'un rapport équilibré. L'une des propositions à l'étude concerne la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe, qui porterait d'abord sur le renforcement de mesures pour l'instauration d'un climat de confiance. Malheureusement, les relations Est-Ouest en Europe n'ont pas été bonnes au cours de la rencontre de Madrid, et elles se sont détériorées davantage récemment, à cause des excès de la loi martiale en Pologne. Les travaux doivent reprendre le 9 février, c'est-à-dire la semaine prochaine, alors qu'ils avaient été interrompus pendant les congés de Noël. Mais je crains que les divergences qui se présenteront alors n'aient des répercussions sur d'autres négociations concernant le désarmement.

Les guerres dans les pays en voie de développement

Depuis 1945, la grande majorité des 130 guerres, sinon plus, sont intervenues dans les pays en voie de développement où, comme je l'ai déjà indiqué, le nombre de morts a atteint 25 millions, et celui des réfugiés a créé des problèmes considérables. Le Canada se préoccupe beaucoup des souffrances humaines, des bouleversements sociaux et économiques et de la violation fréquente des libertés qu'ont entraînés tant de guerres dans les pays en voie de développement. Le Canada a versé des sommes considérables pour contribuer à la subsistance des réfugiés dans les camps, et pour en accueillir un grand nombre dans ce pays... Le Canada exerce également un strict contrôle sur la quantité, d'ailleurs limitée, de matériel de nature militaire qu'il exporte dans les pays en voie de développement, pour s'assurer qu'il n'est pas destiné à des régions d'instabilité ou de répression militaire.

La performance du Canada au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies est exemplaire. Des organisations régionales comme l'O.U.A. (Organisation de l'unité africaine) ou l'O.E.A. (Organisation des États africains) ayant de plus en plus tendance à régler les conflits régionaux dans le cadre de leurs responsabilités internes, il faut se demander si le Canada ne pourrait pas jouer un autre rôle en transmettant son expérience, pour ce qui est du maintien de la paix, à d'autres pays qui s'y intéressent, sur une base régionale.

Les risques de prolifération des armes nucléaires

En tant que producteur et exportateur d'uranium, de matériel et de technologie nucléaires, le Canada se préoccupe aussi des risques de voir d'autres pays acquérir la capacité de produire des armes nucléaires.

Le Traité de non-prolifération de 1968, auquel le Canada souscrit toujours, visait à freiner la prolifération verticale et horizontale. Par "verticale", on entend l'augmentation du nombre d'armes détenus par des États dotés d'armes nucléaires, et par "horizontale", la prolifération dans d'autres pays qui n'en possèdent pas. Malheureusement, un certain nombre de pays quasi nucléaires, comme l'Inde, le Pakistan, Israël, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Argentine n'ont pas signé le Traité de non-prolifération, tandis que les États dotés d'armes nucléaires n'ont fait aucun progrès, quant à eux, pour réduire leurs arsenaux d'armes nucléaires.

Le Comité sur le désarmement

Je voudrais maintenant passer aux accords institutionnels. Au début de mon exposé, j'ai indiqué que le Canada espérait que les Nations Unies pourraient élaborer des accords satisfaisants pour maintenir la paix et la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements énoncés aux articles 11 et 26 de la Charte. Le Canada a activement participé aux travaux de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, créée en 1946. C'était là l'une des premières mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies qui venait d'être créée. Le Canada a aussi participé aux travaux du Comité sur les armements classiques et de tous les autres comités et commissions qui ont été créés sous l'égide des Nations Unies pour s'occuper de questions de désarmement.

L'actuel Comité sur le désarmement, qui regroupait 40 membres, fut créé en 1978, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement. Au fil des ans, son importance a progressivement augmenté. Le Canada est membre de ce Comité qui compte une majorité de pays non alignés et tous les États dotés d'armes nucléaires ; la France et la Chine se sont associées à ses travaux pour la première fois en 1979 et 1980, sauf erreur. Le Comité et ses groupes de travail ont observé la règle du consensus, de sorte que n'importe lequel des 40 pays peut opposer son veto à une initiative du Comité.

Le Comité sur le désarmement a créé des groupes de travail sur un traité relatif aux armes chimiques, un traité concernant les armes radiologiques, des assurances de sécurité négatives* et sur la rédaction d'un programme exhaustif de désarmement.

* En vertu de telles assurances, les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires seraient à l'abri d'attaques nucléaires.

Au Canada, on ne connaît pas suffisamment le Comité sur le désarmement. Les médias ne parlent pas souvent de ses travaux et, ces dernières années, les chercheurs avaient beaucoup plus de difficulté à obtenir les documents du Comité que ceux des Nations Unies en général. Son avenir fera l'objet des questions débattues lors de la deuxième session extraordinaire. L'adhésion d'un nombre élevé de pays a suscité certaines difficultés. Par ailleurs, les travaux du Comité sont inévitablement colorés par le degré de confiance qui règne entre les deux super-puissances, et par l'étendue des progrès réalisés dans leurs négociations bilatérales.

Les travaux de la première Commission

Je voudrais maintenant parler des travaux de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit du principal organisme délibérant qui étudie les questions de désarmement. Il se réunit pendant environ deux mois chaque automne, et adopte des résolutions par vote majoritaire, lesquelles ne sont pas exécutoires. L'an dernier, il y a eu plus de 50 résolutions sur les questions de désarmement. Les débats et les résolutions de la première Commission de l'Assemblée générale jouent un rôle important sur l'opinion internationale, aussi bien publique que gouvernementale. J'estime d'ailleurs que les délégations tant des pays de l'Est que de l'Ouest font des efforts considérables pour influencer les quelque 120 délégations neutres et non alignées.

L'Assemblée générale a également créé une Commission sur le désarmement regroupant tous les États membres qui se réunissent environ quatre semaines chaque printemps pour examiner en détail les questions que lui présente l'Assemblée.

En 1959, l'Assemblée générale a adopté le principe du désarmement général et complet comme objectif fondamental des Nations Unies. L'Union soviétique et les États-Unis ont tous deux présenté des propositions très détaillées caractérisées à la fois par un certain idéalisme ainsi que par la rhétorique de la guerre froide. Bien que le principe du désarmement général et complet ait été retenu comme un objectif grandiose des Nations Unies, l'Est et l'Ouest ont de plus en plus reconnu que l'on ne pourrait l'atteindre que de façon progressive, et grâce à l'amélioration du climat de confiance politique entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire à la détente.

Le rôle du Canada

À la suite de la résolution de la crise des missiles de Cuba en 1962, les débats de la première Commission ont commencé à porter avant tout sur des mesures partielles sur lesquelles il serait plus facile de s'entendre, et qui contribueraient à améliorer le climat de confiance international. Le Canada a joué un rôle important dans les négociations à propos de cinq accords :

- a) le Traité de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère ;
 - b) le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, interdisant la mise en orbite d'armes de destruction massive ;
 - c) le Traité de non-prolifération de 1968 dont j'ai déjà parlé ;
 - d) le Traité sur les fonds marins de 1971, interdisant de placer des armes nucléaires sur le fond des mers ; et
 - e) la Convention de 1972, interdisant les armes biologiques.
-

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I) s'est tenue à New York du 23 mai au 1^{er} juillet 1978. Le document final, fruit d'un accord général, représentait le summum de l'entente internationale sur les objectifs et les principes qui devraient guider la recherche du désarmement. Il définit un programme d'action concernant les mesures de désarmement qui pourraient être décidées d'un commun accord et mises en oeuvre. Il renouvelle le mécanisme du désarmement, tout en présentant des recommandations en matière d'éducation et d'information. Votre comité devrait examiner ce document final remarquable lorsqu'il se penchera sur la participation du Canada à la deuxième session extraordinaire.

Je n'ai pas le temps de vous dire exactement le rôle qu'a joué la délégation du Canada à l'UNSSOD I... Cependant, je pense devoir mentionner l'important discours qu'avait prononcé le premier ministre Trudeau à cette session, car ce discours s'appliquera certainement aux positions qu'adoptera la délégation canadienne lors de la deuxième session extraordinaire.

M. Trudeau a parlé du principe du désarmement, du Traité de non-prolifération, de la nécessité de limiter l'exportation de matériel militaire classique, du maintien de la paix et de la sécurité. La partie de son discours qui a suscité le plus grand intérêt portait sur la stratégie de l'asphyxie. Il a souligné que les négociations SALT avaient entraîné certaines limites quantitatives utiles, indiquant la possibilité de confirmer, voire de codifier l'actuel équilibre des forces. Mais il pensait aussi que les négociations SALT montraient combien il était difficile de réduire les systèmes d'armes stratégiques lorsqu'ils ont déjà été mis au point et déployés. Selon lui, il était difficile de trouver la formule magique de la sécurité équilibrée en limitant des systèmes d'armements qui sont souvent tout à fait différents.

Il a donc proposé quatre mesures interdépendantes qui, si elles étaient acceptées, freineraient la dynamique de la course aux armements nucléaires, qui resterait ainsi à l'étape des laboratoires. Il s'agissait :

- a) d'une interdiction complète des essais nucléaires ;
- b) d'une entente visant à stopper les vols d'essai de tous les nouveaux missiles stratégiques ;
- c) d'une entente pour interdire la fabrication de matières fissibles destinées aux armements ; et
- d) d'une entente visant à limiter et à réduire par la suite les dépenses militaires consacrées aux nouveaux systèmes d'armes nucléaires stratégiques.

Toutes ces mesures avaient déjà été proposées. La seule nouvelle proposition consistait à les rendre interdépendantes de manière qu'elles se renforcent mutuellement. Il faut également remarquer que M. Trudeau n'a pas proposé de prendre des mesures unilatérales, mais de négocier des ententes pouvant faire l'objet de vérification.

Lorsque la stratégie de l'asphyxie a été proposée, on prévoyait déjà la conclusion de l'accord SALT II et un traité sur une interdiction complète des essais nucléaires. Malheureusement, même si l'accord SALT II a été signé en 1979, le président Carter n'a pas demandé au Sénat de le ratifier étant donné l'invasion soviétique de l'Afghanistan en décembre 1979. Les négociations trilatérales visant une interdiction complète des essais nucléaires ont été ajournées en novembre 1980.

Depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, le bien-fondé de la stratégie de l'asphyxie a été réaffirmé à de multiples reprises, notamment au cours du débat, consacré à la politique étrangère du Canada, qui s'est tenu à la Chambre des communes en juin dernier. Bien que le climat des relations internationales soit plus tendu aujourd'hui, le Canada estime qu'il est particulièrement souhaitable que le dialogue reprenne entre les États-Unis et l'Union Soviétique sur la limitation et la réduction des armes nucléaires. Lorsque ce dialogue reprendra, on espère que les États disposant d'armes nucléaires continueront de discuter de la stratégie de l'asphyxie pour contrôler et interrompre la production de nouveaux systèmes d'armes stratégiques.

**Il faut informer
le public**

Au cours des dernières années, on s'est de plus en plus rendu compte du besoin de faire des recherches ainsi que d'informer le public. C'est d'ailleurs l'une des principales conclusions auxquelles les participants à l'UNSSOD I sont arrivés. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a donc consacré davantage de temps à ces aspects. La création du poste d'ambassadeur pour le désarmement le montre bien et également la constitution d'un groupe consultatif chargé d'étudier les questions de désarmement et de contrôle des armes, ainsi que la publication d'un bulletin sur le désarmement et la création d'un fonds modeste pour le désarmement destiné à subventionner les publications et les conférences.

Ce changement a eu des effets bénéfiques en ce sens qu'il y a eu beaucoup plus de personnes en dehors des milieux gouvernementaux, qui ont pris part à des études comme celles des Nations Unies sur le désarmement, le Canada devenant en outre de plus en plus conscient de ses domaines de compétence. Dans cet ordre d'idées, je suis très heureux que le Comité veuille étudier le rôle et la contribution du Canada dans deux domaines techniques. Premièrement, les discussions au sein du Comité sur le désarmement visant à mettre sur pied un système international d'échange d'informations sur les activités sismiques. Ce système ferait partie des dispositions de vérification internationale d'un éventuel traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Deuxièmement, il faut parler des questions se rapportant aux négociations d'un traité visant à interdire les armes chimiques. Les compétences canadiennes dans la lutte contre l'utilisation des armes chimiques a permis au Canada d'apporter une contribution reconnue dans tous les milieux.

L'UNSSOD II va se tenir à une époque qui connaît de vives tensions dans les relations internationales, tensions qui récemment se sont aggravées suite à l'instauration de la

loi martiale en Pologne. Le manque de confiance au niveau international fera inévitablement sentir ses effets sur les travaux de la conférence. Étant donné qu'il ne reste plus que quatre mois avant l'ouverture de la conférence, nous ne pouvons qu'espérer que la volonté de tous permettra d'enregistrer des progrès en matière de contrôle des armes et de désarmement et cela, en dépit du climat de méfiance actuel. C'est certainement dans cet esprit que le gouvernement du Canada se rendra à la conférence.

Nous avons informé le secrétaire général des Nations Unies que le Canada espère que la session extraordinaire accordera la plus haute priorité :

- a) à la poursuite des négociations SALT ;
- b) à la conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais nucléaires ;
- c) à la conclusion d'un accord sur l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques ;
- d) à l'évolution d'un régime efficace de non-prolifération fondé sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires ; et
- e) à des mesures concrètes destinées à limiter et à réduire les forces classiques.

Ordre du jour de l'UNSSOD II

Le Comité préparatoire de l'UNSSOD II, dont je fais partie, a établi un ordre du jour qui comprend un examen de la situation internationale actuelle en ce qui a trait à la mise en oeuvre du programme d'action de l'UNSSOD I, un programme de désarmement complet qui rétablira ce programme d'action, un examen du mécanisme de désarmement, de nouvelles initiatives et des mesures visant à sensibiliser le public du monde entier au désarmement pour qu'il se range du côté du désarmement.

On peut s'attendre, lors du débat général, qu'il y ait différentes perceptions de la situation internationale, et que diverses raisons soient données pour l'absence de progrès dans la mise en oeuvre du programme d'action de l'UNSSOD I. À moins que les membres du Comité sur le désarmement ne conviennent d'un programme de désarmement complet, — et il doit y avoir consensus à ce sujet —, on prévoit un débat prolongé sur la question.

L'UNSSOD II se chargera par ailleurs d'étudier plusieurs rapports d'experts. Le plus important de ces rapports est probablement une étude sur le désarmement et le développement à laquelle M. Bernard Wood de l'Institut Nord-Sud a participé. Une vulgarisation de cette étude, qui a été commandée par le ministère des Affaires extérieures à Clyde Sanger, devrait être publiée en mars.

On devrait également discuter d'une étude de faisabilité concernant une campagne mondiale de désarmement destinée à promouvoir la recherche et la sensibilisation du public au désarmement. Par ailleurs, la Commission indépendante sur le désarmement et les questions de sécurité, connue sous le nom de Commission Palme, devrait terminer son rapport d'ici la fin mars...

Enfin, notre tâche à l'UNSSOD II ne sera pas très facile. En effet, la route qui mène à un

monde moins dangereux et sans armements, auquel aspire tout homme de bonne volonté, est complexe et laborieuse. Le climat de crainte et de méfiance n'arrange donc pas les choses. Les négociations voulues ne peuvent aboutir que si les protagonistes le veulent bien et s'il y a suffisamment d'assurance de la part de tous les pays que la sécurité ne sera pas réduite.

Toutefois, l'impatience et les nombreuses frustrations ne devraient pas nous empêcher de continuer à poursuivre ces négociations. Il se peut que vous détectiez dans mes propos une certaine influence orientale qui a marqué mon enfance en Chine. On prétend que le sage philosophe chinois Confucius a dit comme suit, il y a environ 2 500 ans : " L'homme de mérite s'occupe d'abord de surmonter la difficulté ; ensuite, il se préoccupe du succès. "

Malgré les énormes difficultés qui bloquent la voie à la signature d'accords efficaces sur le désarmement, je reste convaincu, après avoir oeuvré de nombreuses années dans ce domaine, que le Canada a joué et continuera à jouer un rôle important en vue d'atteindre les résultats que nous recherchons tous. Nous ne sommes pas un pays doté d'armes nucléaires, mais nous sommes un partenaire dans une alliance qui a adopté une politique de dissuasion nucléaire. Nous n'avons pas de forces armées massives, nous ne sommes pas armés jusqu'aux dents, mais nous jouons un rôle important en essayant de valoriser les moyens de défense de l'OTAN et de NORAD. Et à ce titre, nous avons la possibilité d'exercer notre influence sur nos puissants amis. Les divers organes internationaux de négociation reconnaissent nos compétences techniques dans des domaines vitaux comme les procédures de vérification, domaines qui revêtent une grande importance dans la négociation d'accords efficaces.

Si nous ne sommes pas une super-puissance, notre voix est cependant respectée dans les conseils internationaux. Notre voix se fait encore plus forte lorsque nous nous joignons à des pays qui partagent nos vues, et qui partagent notre désir de faire face aux difficultés et de conclure des accords efficaces sur le désarmement. Nous sommes animés d'un idéalisme qui motive également tous les peuples qui sont à la recherche d'un monde sans armements, mais d'un idéalisme allié à un pragmatisme qui reconnaît qu'on n'y parviendra que si l'on en prend la peine et si l'on entame des négociations sérieuses.